

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/38 Paraphe :
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n°DB2014/31</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 23

Votants : 23

POUR : 23 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois décembre deux mille quatorze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 25/11/2014
Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis POTRON, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT

OBJET : CHARTE DU RESEAU DES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Vu la compétence « Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles » ;

Considérant la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes de signer la charte du réseau des Relais Assistants Maternels (Ram) ; document de référence qui présente les missions des Ram et les principes de fonctionnement du réseau des Ram ;

Considérant les objectifs du réseau RAM :

- Organiser des échanges sur les pratiques professionnelles
- Rompre l'isolement des animatrices des Ram du département
- Contribuer à l'apport de connaissances
- Mutualiser les informations et les compétences
- Harmoniser les missions et les pratiques professionnelles : cohérence de la réponse apportée aux usagers, actualisation des connaissances
- Accompagner les animatrices, notamment lors de prise de fonction : création d'outils
- Impulser des actions nouvelles et être force de propositions.

Après en avoir délibéré, le Bureau DESIGNE Frédéric MATHIAS, vice-président chargé de l'aménagement du territoire, pour procéder à la signature de la Charte du réseau des Relais d'Assistantes Maternelles le 17/12/2014 à 17h00 à la CAF des Ardennes.

Le Président

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le **11 DEC. 2014**